



Ce bulletin municipal, nous l'espérons, satisfera votre désir d'être informés de la vie dans notre commune, des grands travaux en cours, de l'action de l'équipe municipale, de l'activité des associations, bref, de ce qui fait le quotidien des Vinezacois. Nous nous voulons attentifs à ce qui peut l'améliorer, avec votre collaboration. Que l'année 2015 vous soit bonne et belle. Nous faisons de notre mieux pour y contribuer.

Pour l'équipe municipale, André LAURENT, le maire



EDITORIAL

L'année 2014 se termine par les dégâts des intempéries, dont l'inondation du 14 octobre. Le dossier de Vinezac pour le classement en catastrophe naturelle est en cours au ministère. Nous suivons attentivement ce dossier, important pour les indemnisations privées et publiques (la voirie communale a souffert). Je n'oublie pas les demandes et remarques techniques formulées.

Au Chalendas, les 15 logements de Vivarais Habitat devraient être livrés à l'été 2015. Viendra alors le chantier de l'aménagement de l'espace public tout autour des bâtiments : disparition du tennis, création d'une route, des stationnements, des espaces verts et aménagement de la place. Le C.A.U.E de l'Ardèche travaille avec le Conseil Municipal au choix d'un maître d'œuvre. Ce dernier devra concevoir et réaliser ces travaux sur lesquels les habitants seront consultés. A ce jour, rien n'est acté. Le secteur sera encore en travaux pour la durée de 2015. Ce chantier, ainsi que la rénovation complète de l'école maternelle dont le dossier est en cours, seront financés par l'emprunt, en collaboration avec la Communauté de Communes du Vinobre, maître d'ouvrage de la place publique.

2015 verra la réflexion et l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace Est du village: agrandissement du cimetière, construction d'un nouveau tennis et d'un local de rangement, stationnements...

La CC du Vinobre travaille sur la **mutualisation de nos moyens** pour garder la qualité des services tout en dépensant moins. Je pense que cette mise en commun devrait passer par une loi d'harmonisation fiscale et de compétences, pour plus de clarté et d'efficacité. Pour Vinezac, cela freine le projet de révision du PLU, que la loi rend obligatoire pour 2017. En effet, si la CC du Vinobre décide d'initier un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**, il s'imposera sur notre commune : inutile alors d'en faire un nous-mêmes ! De plus, il va falloir tenir compte du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**, que prépare le Pays de l'Ardèche Méridionale. Ses prescriptions s'imposeront au nouveau PLU. Sachant qu'il faut environ deux ans de travail, je demanderai en début d'année au conseil municipal de se prononcer pour ou contre la révision de notre PLU.

On le voit, la commission **Travaux et urbanisme** a du pain sur la planche!

Mais les adjoints et les conseillers travaillent sur bien d'autres dossiers : le CCAS et les rythmes scolaires avec Raymonde Gebelin ; l'animation, la communication, le tourisme avec Julie Mallon ; l'entretien du patrimoine communal avec Xavier Arnaud ; le sport, les finances avec Thierry Debard. Pour toutes ces questions, ils sont disponibles sur rendez-vous.

Enfin je note avec plaisir qu'à Vinezac bien des services fonctionnent correctement: la vie associative, l'école, les services municipaux... avec la participation de beaucoup d'entre vous. Nous souhaitons pouvoir améliorer encore notre contribution. Les élus sont aussi attentifs aux difficultés : perturbation des services, stationnement, chiens errants, conflits de voisinage, incivilités diverses... Je sais combien les victimes sont mécontentes des délais dans lesquels une réponse est donnée à leur demande. Les élus agissent, soit en sollicitant les services compétents, soit en utilisant nos moyens communaux qui sont efficaces mais limités, là aussi la participation des habitants est appréciable. Nous faisons ce que nous pensons être le mieux pour l'intérêt collectif. Rien n'est acquis, tout peut évoluer.

En attendant de vous adresser publiquement mes vœux vendredi 16 Janvier 2015 à 18h, je souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes 2014.

Le maire, André LAURENT

Des travaux pour la commission travaux

Intempéries



Suite aux dégâts causés par les intempéries de ces derniers mois, la commune a demandé une reconnaissance en catastrophe naturelle. Les ponts de Boude, des Alobres et de Prunias (photo ci-contre) ont été fragilisés. Une demande de subventions pour la réalisation de travaux de reconstruction et de consolidation est en cours auprès du Conseil Général. La route au quartier le Grand Vallat a été emportée, les routes de Chaudebry et de Chaunes ont été déformées. Le Vinobre demande des subventions au titre de travaux d'urgence. Par ailleurs, la commune tient à remercier les Vinezacois qui ont participé aux déblaiements des routes.

Rénovation de l'école maternelle

Un maître d'œuvre a été choisi concernant les travaux de rénovation des classes de maternelle (reprise de la toiture, de l'isolation, des menuiseries, du sol, de l'électricité...) Nous attendons une proposition chiffrée. Ces travaux sont prévus pour cet été.

Signalétique

Les numérotations des habitations s'achèvent, les dernières plaques seront posées début Janvier 2015 (voir photo ci-contre). Par la suite, vous recevrez par un courrier les démarches à effectuer pour votre changement d'adresse.



Xavier ARNAUD

Activités péri-éducatives :

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place en Septembre 2014 à Vinezac. Les enfants terminent l'école à 15h45 et sont pris en charge pour des activités péri-éducatives facultatives, 77 enfants en bénéficient.

Pour les enfants de GS au CM2, plusieurs ateliers ont été mis en place les lundis et vendredis. Les mardis et jeudis, ils sont pris en charge en garderie par Myriam Mercier et Emilie Vocanson.

Les activités proposées sont : jardinage pédagogique et éducation à l'environnement, atelier image (peinture, dessin...), initiation à la danse, initiation karaté et initiation aux sports d'opposition et sports collectifs. Les enfants de MS et PS de maternelle sont accueillis par Rahma Aghanim qui leur propose des activités ludiques et de socialisation. Les enfants sont satisfaits de ces ateliers.

Raymonde Gebelin



L'école

A ce jour, 86 élèves sont inscrits: 19 en maternelle, 24 en GS/CP, 23 en CE1/CE2 et 20 en CM1/CM2. Cette année, les candidatures déposées pour participer au projet «Ardèche Claire », sur le thème « l'eau, les rivières et les hommes » ont été retenues.

Les classes de GS/CP, CE et CM bénéficieront dans le cadre de ce projet de trois interventions subventionnées ainsi que d'un déplacement en car. La classe de GS/CP apprendra à distinguer l'eau propre de l'eau sale et elle étudiera les petites bêtes qui vivent dans ce milieu. La classe de CE fera une étude comparée de la faune et de la flore dans les milieux humides et les milieux secs. Quant à

la classe de CM, elle travaillera sur le thème de l'homme et de son habitat, comment il s'adapte à l'eau. Les classes de GS/CP et de CE exposeront au château de Vogüe leur œuvre réalisée en s'inspirant de l'artiste peintre Marie Morel. Le vernissage aura lieu le Jeudi 26 Février 2015. L'école renouvelle ses rencontres intergénérationnelles avec l'EHPAD le Chalendas. Différentes dates sont programmées où les enfants partageront une activité avec les personnes du foyer.

L'équipe enseignante

La grande guerre et Vinezac

L'année 2014 est marquée par la commémoration du centenaire du début de la première guerre mondiale. Vinezac a participé activement à ce devoir de mémoire, en partie grâce au projet construit par les communautés de communes du Vinobre et de Val de Ligne. Les deux communautés ont mutualisé les événements de célébration de ce centenaire, depuis le 2 août, lorsque nos églises ont sonné le tocsin pour rappeler qu'il en fut de même en 1914, jusqu'au 11 novembre, avec une cérémonie rassemblant tous les élus.

Première des manifestations à Vinezac : l'exposition élaborée par l'association Mémoire d'Ardèche, temps présent est restée à la disposition des visiteurs du 1er au 12 septembre à la salle du château Julien. 136 visiteurs, Vinezacois, touristes, curieux des communes ou des régions voisines ont pu constater comment et nos communes ont vécu cette période, grâce à ces documents d'archive recueillis par l'association depuis le mois de janvier 2014. Les écoliers de Cours Moyen sont venus se documenter et réfléchir devant les panneaux de l'exposition avec leur professeur, M. Ruhet.

Pour les personnes qui n'auraient pas eu le loisir de la voir ou qui veulent la revoir, l'exposition est visible depuis la mi-décembre à la mairie de Vinezac, aux heures d'ouverture jusqu'au 31 Janvier 2015.

Dans la même salle du château Julien, Pierre Ladet, par un diaporama remarquablement éclairant et très émouvant, a expliqué les tenants et les aboutissants de la guerre et ses répercussions locales, illustrées par les seize panneaux de l'exposition. Enfin, le 11 septembre, Christian Therme et Simone Picart ont fait une lecture publique d'extraits littéraires de grands écrivains. (photo ci-contre)

Toujours dans ce cadre, *La Maison de l'image d'Aubenas*, est venue présenter, le 26 octobre, à la salle des sports, le film de Lewis Milestone tiré du roman de l'Allemand Erich-Maria Remarque, *A l'ouest rien de nouveau*.

La cérémonie du 11 novembre 2014 revêtait évidemment une solennité particulière. Vinezac l'a marquée par une assistance nombreuse, la présence du président de l'association des anciens combattants, M. François Fargier, et la collaboration de l'école primaire. La présence active des enfants a donné la dimension émouvante et clairement mémorielle que l'habitude pouvait finir par émuquer. Ils ont rappelé, en lisant des extraits de lettres de poilus, des poésies pacifistes, et en chantant la Chanson de Craonne, de quelle horreur humaine la guerre participe, et que le passé peut toujours nous rattraper.

Dernier événement en date, le 23 novembre, un excellent spectacle théâtral proposé par l'Association des Amis de la bibliothèque de Vinezac, *Qui donc maintenant me dira je t'aime*, par Valentine Compagnie, a clos pour cette année la participation de notre village à la commémoration du centenaire de la grande guerre.

Julie Mallon



Le Centre Communal d'Action Sociale

a pour mission de mettre en œuvre la politique sociale municipale. Il possède une autonomie administrative, financière et fonctionnelle.

Toute personne en difficulté peut solliciter le CCAS, pour cela il faut prendre contact avec le secrétariat de Mairie qui nous transmettra votre demande.

Un repas a été offert par la municipalité le 14 décembre à midi à la salle polyvalente de Vinezac aux retraités ayant 70 ans et plus. Nous remercions tout particulièrement Monsieur Duny qui a repris sa toque de pâtissier pour nous offrir le dessert : un succès au chocolat.

Un colis a été distribué aux personnes de plus de 70 ans, malades, hospitalisées ou en maison de retraite qui n'ont pu y participer.

Le CCAS organisera un thé dansant à la salle polyvalente le samedi 14 Février 2015 à partir de 15h avec Denis Bécaud, accordéon et guitare. Toute la population y est invitée.

Raymonde Gebelin



Quelques règles sur le débroussaillage obligatoire

Le débroussaillage



En Ardèche, le débroussaillage autour des habitations est **obligatoire** (Article L.134-6 du Code Forestier).

Débroussailler permet d'assurer votre protection et celle de vos biens en cas d'incendie à proximité de votre propriété.

Débroussailliez à temps



En zone non urbaine, vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de **50 mètres autour de votre habitation**, même au-delà de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler.

Vous devez également débroussailler sur une largeur de **2 mètres de part et d'autre** des chemins privés desservant votre habitation.

En zone urbaine, vous devez débroussailler la **totalité des terrains** vous appartenant y compris en l'absence de bâtiment ou d'installation.

Un élagage des arbres doit également être réalisé.

Personne soumise à l'obligation de débroussailler

Le débroussaillage doit être effectué **par le propriétaire** du bâtiment ou de l'installation (article L.134.8 du Code Forestier). Si le débroussaillage déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception. En absence de réponse de sa part, l'obligation de débroussaillage est transférée à sa charge (article L.131-12 du Code Forestier).

La documentation

Pour plus de renseignements :

- Guide "Emploi du feu et débroussaillage obligatoire en Ardèche" disponible en Mairie.

- Site internet : <http://www.ardeche.gouv.fr/>

Débroussailliez avant



Vivre à Vinezac :

L'association *Vivre à Vinezac* a organisé sa 7ème Fête du Terroir et du Patrimoine le 21 septembre, fête devenue l'une des plus importantes de l'Ardèche Méridionale. Celle-ci s'est déroulée sous le parrainage des découvreurs de la Grotte Chauvet qui ont séduit par leur gentillesse et leur disponibilité (photo ci-dessous). Leur présence est une reconnaissance de sa démarche visant à promouvoir le Patrimoine et la qualité des 83 créateurs d'Art, artisans et producteurs présents, tous garants de savoir-faire traditionnels. La valorisation de ces acteurs économiques se déroule au cœur du Village de Caractère et permet ainsi de le faire connaître à un très grand nombre de visiteurs et de touristes qui peuvent en apprécier le charme.

L'association remercie les propriétaires du Donjon qui ont permis d'accueillir des exposants dont les créations ont été mises en valeur dans les murs d'une splendide demeure, élément majeur du patrimoine vinezacois. Une salle privée, remarquable par son architecture, a aussi été ouverte.

Cette année, associé à la Balade Des Métiers d'Art, un circuit a été proposé afin de découvrir des créateurs dans leurs ateliers. La convivialité de cette fête, soutenue par le repas « bombine » et les animations musicales, doit beaucoup à tous les bénévoles qui œuvrent pour sa réussite. Un grand merci à eux.

Pour suivre l'association et son actualité : 06 85 48 43 14 ou 06 08 28 60 23 et rendez-vous sur son site : vivreavinezac.jimdo.com

Claire Mollier



Le Club de la bonne grappe

Le Club de la bonne grappe a repris ses activités le mardi 16 Septembre. C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à venir nous rejoindre tous les mardis à partir de 13h45 à la salle du château Julien.

Nous vous accueillons à partir de 50 ans. Nous proposons des activités conviviales (jeux divers) et des activités physiques (marches et randonnées). Un goûter clôture l'après-midi.

Nous évoluons ! Sur internet, nous avons un blog : avec le moteur de recherche Google taper « aînés ruraux 07110 Vinezac ».

Programme du 4ème trimestre 2014 : 30/09 : fête des anniversaires du trimestre écoulé (notre photo) ; 14/10 : repas au restaurant ; 18/11 : rôtie de châtaignes ; 16/12 : fête des anniversaires du trimestre et goûter de Noël, 31/12 : réveillon.

Les randonnées ont lieu les 1ers et 3èmes jeudis du mois avec Mauricette ou Claudette. Départ à 13h30. En prévision : le rocher de Jastres, Niègles, Lanas-Balazuc, le mas de l'abeille à Chapias.

Antoinette Labrot



Les Amis de la bibliothèque ...

Les Amis de la bibliothèque ont organisé coup sur coup deux spectacles vivants pour animer le village en ce milieu d'automne morose et mouillé.

Le 23 novembre, représentation de **Qui donc maintenant me dira je t'aime** par Valentine Compagnie, à la salle du château Julien. Dans une mise en scène surprenante, presque magique, la projection des photos de visages de 1914 semblent surgir de la robe, du châle blanc de la comédienne, pour mieux persuader les spectateurs qu'ils nous regardent comme nous les regardons. Acteurs, malgré eux bien souvent, du drame épouvantable que fut la guerre de 14-18, enfants et femmes surtout nous prennent aujourd'hui à témoin de ce que fut leur vie pendant que les soldats, leurs fils, frères, maris, cousins, amis, étaient au front. En une heure, Valentine Compagnie réussit ce pari de faire toucher du cœur ce qu'ont pu être ces quatre terribles années avec seulement des textes d'archives, choisis aux Archives de l'Ardèche de Privas, textes de l'époque, photos, lettres. Archives ardéchoises, photo du monument et noms des morts de Vinezac, certes, mais qui ont un écho universel, hélas, en 2014. Les comédiens ont été bouleversants de conviction, de justesse dans leur jeu, et l'émotion était palpable dans la salle pendant la dernière scène. Les spectateurs ont pu ensuite partager avec les acteurs, et leurs impressions, et le verre de l'amitié, offert par Les Amis de la bibliothèque de Vinezac.



Le samedi 6 décembre, c'était au tour du **Jazz workshop** de Rosières de faire vibrer en rythm'n'd blues le public des amateurs rassemblés dans la salle de sport Alain Rouvière. Onze instrumentistes, des compositions originales et des standards américains, il y avait de quoi se régaler les oreilles. Issus de l'association *La note partagée*, ces jazzmen (et women) militent pour le développement de la pratique musicale : à les écouter, on a effectivement envie de se mettre au saxo ou à la contrebasse ! Un entracte a permis aux spectateurs de goûter aux friandises préparées par les bénévoles des Amis de la bibliothèque et de se désaltérer. Excellente soirée pour tout le monde !



Pour les personnes désireuses de nous contacter et de se renseigner sur les activités des Amis de la bibliothèque, voici l'adresse de notre site :

<https://sites.google.com/site/amisdela bibliothequevinezac/>

On peut aussi nous joindre à l'adresse mail : bibliotheque.vinezac@orange.fr

Nouveauté à la bibliothèque : la presse en ligne.

Ce nouveau service vous est proposé grâce à la Bibliothèque de prêt de l'Ardèche. Chaque adhérent peut avoir accès à plus de 450 magazines en lecture gratuite sur ordinateurs, tablette ou smartphone. Il y en a pour tous les goûts et toutes les curiosités : magazines féminins, de sport, de randonnée, d'art... Vous pouvez lire aussi bien des numéros anciens que les dernières parutions. Si vous voulez avoir une idée de titres offerts à la consultation, les bénévoles de l'association pourront vous faire une démonstration. Pour profiter de cette offre, il suffit aux adhérents de s'inscrire lors des permanences : mercredi de 15h à 17h, jeudi de 15h45 à 18h ou samedi de 11h à 12h. Nous rappelons que l'adhésion est annuelle, coûte 10€ et vous permet d'emprunter jusqu'à 5 documents pour une période de trois semaines et donc autant de magazines que vous le voulez. Que cela n'empêche pas nos lecteurs et lectrices de venir découvrir les nouvelles acquisitions sur papier : prix littéraires 2014, romans de la rentrée et BD adultes.

Josy Manent



Manifestations

**Dimanche 11
janvier**

Tournoi de consoles
organisé par
l'Amicale laïque à
14h à la salle
polyvalente

**Vendredi 16
janvier**

Vœux du maire à
partir de 19h à la
salle polyvalente

**Dimanche 25
janvier**

Thé dansant
organisé par la
FNACA à la salle
polyvalente

**Dimanche 01
Février**

Loto organisé par
l'Amicale laïque à la
salle polyvalente

Samedi 14 Février

Thé dansant
organisé par le
CCAS à partir de
15h à la salle
polyvalente

**Vendredi 27
Février**

Concours de belote
organisé par l'USV à
la salle polyvalente

Samedi 28 Février

Carnaval dans le
village organisé par
l'Amicale laïque

**Dimanche 29
Mars**

Chasse aux œufs de
Pâques dans le
village organisée par
l'Amicale laïque

**Samedi 07
Mars**

Soirée accordéon au
château Julien
organisée par les
Amis de la
bibliothèque

Elections départementales
(ex cantonales) :

1^{er} tour : dimanche 22 Mars 2015
2^{ème} tour : dimanche 29 Mars 2015

Expositions

« Au pied du Vinobre, au fil de la Ligne, nos communes dans la grande guerre » : mairie salle du conseil jusqu'au 31 Janvier 2015 visible aux heures d'ouverture de la mairie.

Tout au long de l'année, n'oubliez pas les expositions qui ont lieu à l'ART CADRE « un coin de paradis ». Renseignements : Clémentine Hallouin au 04.75.36.88.23 ou lartcadre.fr

Le colporteur

C'était hier
Le secret volé au colporteur
Venu d'outre-montagne
Porteur de graines
Il apprivoisait les oiseaux
Sortis de son grand sac les rêves
N'en finissaient pas de remplir
La petite grange
Je l'écoutais raconter la naissance d'Aphrodite dans un bénitier
Cherchant la mer dans son regard
Je ne trouvais qu'une perle bleue
Perdue dans un labyrinthe d'espace
Sa voix était musique inconnue pour moi
Elle attirait les abeilles
Qui venaient s'écraser contre la vitre du cellier
Dès qu'il arrêta sa musique étrange
Il nouait ses mains lentement
Comme pour demander à boire
Alors

Mon grand-père se décidait enfin
Et lui servait du vin

Michel Rouvière, Poèmes, 2013



Cet espace est dédié sur le bulletin aux amateurs de mots et d'images auteurs de poèmes, textes courts... Qu'ils nous envoient leurs œuvres. Nous les publierons.

Une Vinezacoise à l'honneur :

Marie-Laure Westerloppe, professeure agrégée d'Education Physique, a été faite Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques. Honneur bien mérité qui reconnaît des années de travail et de dévouement à la cause des élèves. Initiatrice et coordonnatrice de nombreux projets pédagogiques, Madame Westerloppe a toujours eu à cœur de faire réussir les élèves par des méthodes innovantes. Après plus de vingt ans de service au Lycée Professionnel de Largentière, elle continue sa carrière depuis la rentrée 2014 dans un collège de Saint-Pierre de la Réunion. Qu'elle reçoive nos félicitations chaleureuses pour cette décoration.

Location salle polyvalente :

A compter du 01 Janvier 2015, les prix de location de la salle polyvalente seront modifiés : 130€ pour les Vinezacois et 230€ pour les extérieurs.

Les conditions de locations restent inchangées : chèque de caution de 150€ et attestation d'assurance responsabilité civile de la personne qui loue. Disponibilités à demander au secrétariat de mairie.



Correspondant ambrosie :

L'Etat demande à ce que chaque commune ait un « correspondant ambrosie ».

Cette personne s'occupera de la surveillance de cette plante allergène aux effets handicapants afin de l'identifier dès son apparition et de permettre d'engager la lutte contre elle (photo ci-dessus). Toute personne intéressée par cette mission peut se faire connaître à la mairie.



Logo et site internet :



La commune a changé de logo comme on peut le voir sur la première page de ce bulletin. Le site internet est également en tra-

vaux pour s'adapter aux innovations récentes. Il se peut donc que le site tourne au ralenti au mois de Janvier, le temps que tout soit installé. Ensuite, on pourra se connecter comme à l'habitude mais avec de nouvelles fonctionnalités pour une communication facilitée entre la mairie et les Vinezacois.

Etat Civil 2014

Naissance :

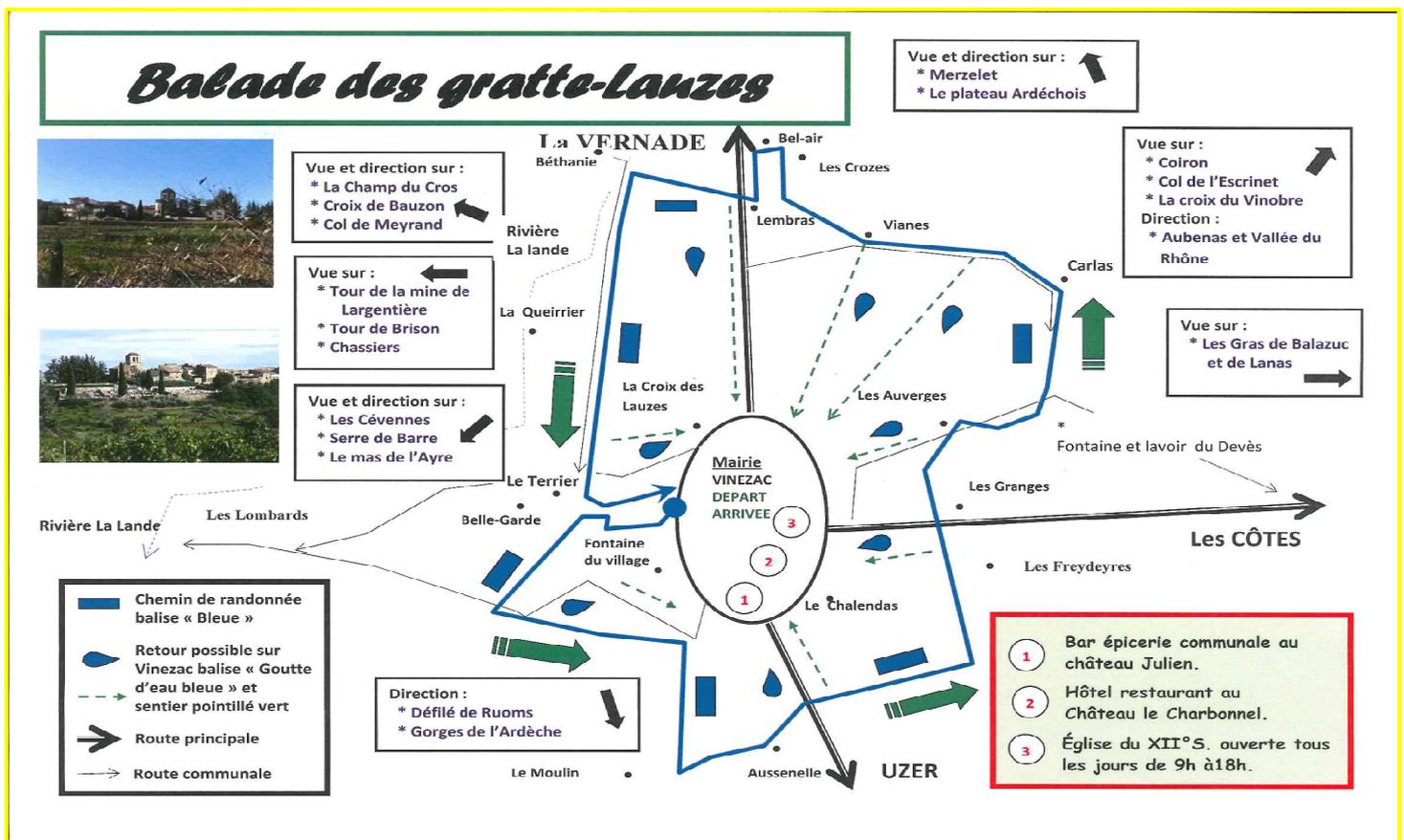
Arlaud Sacha,
Bachelle Louis,
Bonnaud Mila,
Capdevila Léane,
Desfachelle Kélia,
Mahieddine Wassim,
Maréchal Agathe,
Mounier Léon,
Pechier-Barrot Livia,
Pinède Léo,
Rapy Léonie,
Sanfilippo Justine

Décès :

Benoit-Janin Lydie,
Bouffé Josiane,
Boyer Roger,
Cardinal Jean-Paul,
Combettes Norbert,
Consolaro Renata,
Delhoume Yvonne,
Konarzewski Eugène,
Mollier Roger,
Nieradka Michel,
Puech Denise,
Roure Juliette.

Mariages :

Cornu Christian & Soumaré Chantal
Defieuw Guillaume & Baiguini Priscilla
Duchen Christophe & Nublat France
Inselin Thomas & Courbis Candy



Nous vous en parlions depuis plusieurs mois, le nouveau sentier de randonnée autour de Vinezac est opérationnel. Merci aux bénévoles qui ont permis son débroussaillage et son balisage. « Gratte-lauze » était le nom donné aux Vinezacois il y a bien longtemps. A Vinezac, il fallait pour cultiver la terre gratter le sol pour l'ameublir. C'est à ce moment là que les lauzes étaient enlevées et mises en tas.

DESCRIPTIF : Départ et arrivée : place de la mairie ; **dénivelé :** 190 m ; **distance :** 8 km ; **durée :** 2-3h ; **difficulté :** faible à moyenne ; **balisage :** bleu

Du départ, prenez l'escalier à gauche de la mairie, en bas de celui-ci, contournez par la gauche le mur d'enceinte du cimetière jusqu'au dessous du Terrier et de Bellegarde. Suivez le balisage jusqu'à la route des Lombards, prenez à gauche, suivez la route jusqu'à un chemin en terre sur la droite, vous recroisez la route sur quelques dizaines de mètres puis prenez le chemin à droite en direction du moulin. Avant le moulin, vous remontez à gauche sur Aussenelle et traversez la route d'Uzer en direction du bois de pins jusqu'au chemin des Auches. Suivez la route jusqu'à l'intersection avec la RD 423, prenez à gauche puis à droite au chemin des Granges. Vous arrivez au hameau des Auverges. Prenez à droite la route des Auverges jusqu'à un chemin à droite en direction de la source et du lavoir communal de Deve. A la sortie du chemin, prenez à droite puis rapidement un chemin qui monte sur la gauche. En haut prenez à gauche et suivez la route jusqu'au hameau de Vianès. A la sortie du hameau prenez à droite un chemin qui vous amène vers la route de la Fontaine, prenez à gauche vers Bel Air puis à nouveau à gauche jusqu' à la RD 423. Descendez à droite sur le chemin de Béthanie puis prenez à gauche pour repartir vers Vinezac en longeant la rivière Lande jusqu'à l'intersection avec la route de Bellegarde, prenez à droite puis à gauche le chemin qui part vers le Terrier et prenez à nouveau à gauche pour rejoindre le point de départ.

Nous faisons appel aux bénévoles le 3ème samedi matin de chaque mois pour entretenir les sentiers communaux et débroussailler de nouveaux sentiers. Venez nombreux rejoindre toute notre petite équipe très dynamique (chacune et chacun peut y avoir sa place en fonction de ses compétences et de sa disponibilité) afin de partager un moment de convivialité et contribuer à l'aménagement de notre cadre de vie. Pour plus d'infos, vous pouvez me contacter par mail (alain.roussel@hotmail.fr) ou vous adresser à la mairie.

Alain Roussel

